

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03835 Numéro SIREN : 401 724 489 Nom ou dénomination : PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2021 sous le numéro de dépôt 39539

Désignation de l'entreprise <u>SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>99 avenue carnot 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES</u>																			
SIRET <table border="1"><tr><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>6</td></tr></table>				4	0	1	7	2	4	4	8	9	0	0	0	2	6		
4	0	1	7	2	4	4	8	9	0	0	0	2	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>															
				Exercice N clos le <u>31/10/2021</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	1 890	012	1 890													
		Autres *	014	235	016	235													
	Immobilisations corporelles *	028	25 888	030	19 193	6 694													
	Immobilisations financières * (1)	040	850	042		850													
	Total I (5)		044	28 863	048	19 428	9 435												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 253	052	1 253													
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	66 539	070	66 539													
		Autres * (3)	072	2 854	074	2 854													
	Valeurs mobilières de placement		080	100	082	100													
	Disponibilités		084	126 454	086	126 454													
	Charges constatées d'avance *		092	1 488	094	1 488													
Total II		096	198 688	098	198 688														
Total général (I + II)			110	227 551	112	208 123													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			9 600													
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126			960													
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	636													
	Report à nouveau		134			56 973													
	Résultat de l'exercice		136			44 908													
	Provisions réglementées		140																
Total I			142			113 077													
Provisions pour risques et charges			Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			108													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			26 613													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	136	172	68 324													
	Produits constatés d'avance		174																
Total III			176			95 045													
Total général (I + II + III)			180			208 123													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 801												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE		Néant ☐				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31 10 2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services *		217	218			
					208 546			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(1 537)		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	1 786		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	208 795		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	11 904		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(550)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	36 555		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 043		
	Rémunérations du personnel *				250	66 274		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	33 293		
	Dotations aux amortissements *				254	1 386		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	8	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	156 993		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	51 802		
Produits financiers (III)		280	63	Charges financières (V)		294	480	
Produits exceptionnels (IV)						290	4 244	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	23		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	10 698		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	44 908		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	44 908	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	15 217			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	23	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	55 904	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	55 904	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUILLET 2021

Exercice clos le 31 mars 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2021, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 6,08%.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de continuer notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 208 546 euros contre 196 583 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6,08%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 249 euros contre -1 258 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 119,79%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 11 354 euros contre 37 212 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -69,48%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 36 555 euros contre 56 443 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -35,23%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 124 euros contre 6 781 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,79%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 66 274 euros contre 36 695 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 80,60%.

Le montant des charges sociales s'élève à 33 293 euros contre 21 218 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 56,91%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 386 euros contre 438 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 216,18%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 euros contre 24 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 156 993 euros contre 158 812 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,14%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 51 802 euros contre 36 513 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 41,87%.

Compte tenu d'un résultat financier de -417 euros (-616 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 51 385 euros contre 35 897 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 43,14%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 4 221 euros contre 2 623 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 10 698 euros contre 6 361 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 44 907,94 euros contre un bénéfice de 32 158,24 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 39,64%.

Au 31 mars 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 208 123 euros contre 146 617 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 41,95%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 44 907,94 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	44 907,94 euros
- A titre de dividendes	40 002,00 euros
soit 66,67 euros par action	
Le solde, soit :	4 905,94 euros
- Au compte « report à nouveau » :	4 905,94 euros
qui passe ainsi de 56 972,94 euros à 61 878,88 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 73 075 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compte du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 002 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2018 : 20 000 euros soit, 33,33 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant
- Exercice clos le 31 mars 2020 : 30 000 euros, soit 50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 519 euros correspondant à la taxe sur les véhicules des sociétés, ainsi que l'impôt correspondant de 1 265 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

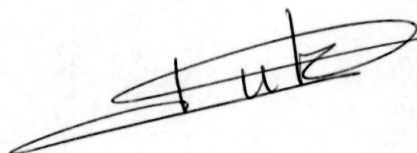
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES
Le 15 juin 2021

Madame Laurence LUTZ
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lutz', with a long horizontal stroke extending to the left.

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 44 907,94 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	44 907,94 euros
- A titre de dividendes soit 66,67 euros par action	40 002,00 euros
Le solde, soit :	4 905,94 euros
- Au compte « report à nouveau » : qui passe ainsi de 56 972,94 euros à 61 878,88 euros	4 905,94 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par le Président et au plus tard dans la limite des délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 002 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2018 : 20 000 euros soit, 33,33 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant
- Exercice clos le 31 mars 2020 : 30 000 euros, soit 50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juillet 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Laurence LUTZ

